

fonderies appartenant à des sociétés minières est évalué non pas en fonction de la valeur du métal produit mais en tant que dépense imputée à la mine. Le tableau 17.14 montre les tendances récentes des exportations des manufactures.

Un facteur important de la hausse du niveau des exportations dans la catégorie des produits finals est l'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile, qui est entré en vigueur en 1965.

17.2 Contrôle canadien et étranger des industries manufacturières du Canada

Pendant longtemps on a publié des chiffres sur le contrôle canadien et étranger des industries manufacturières du Canada en se fondant sur des données relatives à des sociétés entières ou à des groupes de sociétés. Ces statistiques ont joué un rôle important dans l'élaboration des politiques et présentent l'avantage de lier la nationalité du contrôle à des variables importantes telles que les bénéfiques ou les actifs, qui ne sont déclarés que par «société». Elles présentaient toutefois un inconvénient, celui de ne pas être directement comparables aux statistiques annuelles du recensement des manufactures qui fournit des données sur l'emploi, les expéditions de produits de propre fabrication et divers autres postes pour les établissements et points auxiliaires répartis entre plus de 170 industries. Dans les données établies en fonction de la société, la société entière est classée dans une industrie, même si celle-ci ne représente qu'une partie seulement de son activité totale. Le recensement des manufactures classe les établissements individuels d'une entreprise à établissements multiples en autant d'industries qu'il le faut; les données financières pour une société regroupent nécessairement l'activité de tous les établissements de cette dernière en une industrie, ce qui signifie que parfois elles renferment des chiffres concernant des établissements non manufacturiers. De vastes complexes intégrés tant au niveau de la production primaire, comme par exemple l'exploitation minière, que de l'industrie manufacturière, doivent parfois être classés entièrement à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur manufacturier, ce qui entraîne une distorsion des données dans un sens ou dans l'autre.

Des données sur l'appartenance canadienne et étrangère fondées sur les chiffres par société sont publiées annuellement dans *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers — Partie I — Corporations* (n° 61-210 au catalogue de Statistique Canada). Des données semblables fondées sur des entreprises ou des groupes de sociétés sous contrôle unique, provenant de la compilation des statistiques de la balance des paiements, sont publiées dans *Bilan canadien des investissements internationaux* (n° 67-202 au catalogue de Statistique Canada). Pour connaître les chiffres les plus récents établis par entreprise, voir le Chapitre 21, Section 21.5.2.

L'importance d'étudier le contrôle canadien ou étranger des industries manufacturières par établissement plutôt que par entreprise a été reconnue dans une étude spéciale du recensement des manufactures de 1961 sur l'appartenance des établissements. Une étude plus récente de la nationalité du contrôle des établissements manufacturiers, fondée sur le recensement des manufactures de 1970, est actuellement disponible sous forme de publication: *Le contrôle national et étranger des établissements manufacturiers au Canada, 1969 — 1970* (n° 31-401 au catalogue de Statistique Canada). Les «établissements» sont à peu près équivalents aux usines, manufactures ou fabriques; les points auxiliaires sont les sièges sociaux, les bureaux de vente ou d'autres installations analogues rattachées aux établissements manufacturiers.

En 1970, les sociétés sous contrôle étranger figuraient pour 51,9% de la valeur des expéditions de produits de propre fabrication déclarée dans le recensement annuel des manufactures. Leur contribution à la valeur ajoutée par l'activité totale était légèrement supérieure (52,3%), mais leur effectif ne représentait que 44,2% de l'ensemble des effectifs observés par le recensement.

Bien que les sociétés sous contrôle étranger ne possèdent que 11,9% des établissements, la taille moyenne de leurs établissements est considérablement supérieure à celle du groupe sous contrôle canadien. Les Canadiens possédaient en moyenne sept établissements sur huit dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, ce qui fait voir l'importance de l'appartenance canadienne dans les petits établissements manufacturiers. Les sociétés contrôlées par les États-Unis figuraient pour 42,4% de la valeur ajoutée totale et pour 35,6% de l'ensemble des effectifs.